Suivi tutoral avec la fiche Navette

Cet outil, s'il est mis en place pour le suivi de votre stagiaire, permet des aller-retours entre le·la formateur·rice, le·la stagiaire et vous, sur les contenus abordés lors de la formation, et les contributions de chacun·e

Détails des étapes de la fiche navette

1) en période de stage (stagiaire et formateur·rice)

Lors du début du stage, le stagiaire est invité à compléter une partie concernant les éléments abordés lors de sa formation et ce qu'il souhaite mettre en pratique sur le terrain.



Cette partie est ensuite complétée par un commentaire du formateur ou de la formatrice



2) sur le terrain professionnel (stagiaire et tuteur·rice)

A partir de la période du stage sur le terrain, le·la tuteur·rice et le·la stagiaire sont invités à remplir chacun·e des blocs qui leur sont réservés. Vous pouvez compléter et modifier ces éléments. Et en fin de période, vous pourrez "signer" la partie qui vous concerne.

Partie stagiaire

Terrain professionnel
Fiche suivi stagiaire
Les missions et tâches que j'ai effectuées
Les difficultés que j'ai rencontrées
Les objectifs fixés que j'ai atteints
a été fermé automatiquement le 03/09/2024 à 11:48

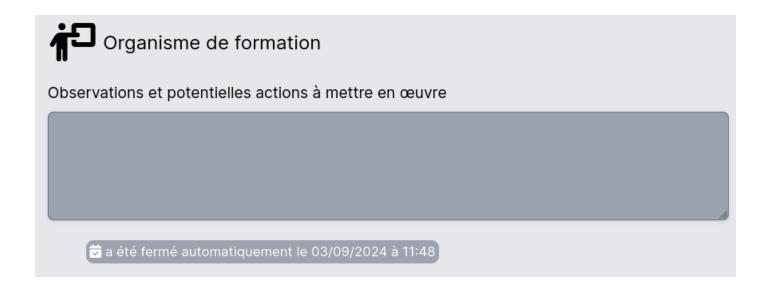
Partie tuteur·rice

Suivi tutoral
Les Réussites et points d'amélioration du ou de la stagiaire
Les perspectives pour la prochaine période de stage (suite du projet d'animation, suite des menées de séquences et de séances d'activités, évolution des tâches au regard de la montée en compétence)
Modalités du suivi tutoral et suivi des épreuves de certification
Autres observations
☑ a été fermé automatiquement le 03/09/2024 à 11:48 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Dans tous les cas, cette partie sera automatique close la veille du début d'une nouvelle période de stage en centre de formation.

3) clôture de la fiche navette (formateur·rice)

Le ou la formateur·rice sera invité à émettre un dernier commentaire qui viendra clôturer la fiche navette de cette période de stage.



Une nouvelle fiche navette sera automatiquement générée pour la période suivante.

Revision #4 Created 12 September 2024 07:47:25 by François Audirac Updated 12 September 2024 13:03:42 by François Audirac